



Ville de Dreux



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

### Délibération N°105/2022

#### Tarification 2023 des sorties pour les personnes âgées

8222

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	10

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17 h 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le sept décembre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

#### Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

#### Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Yucel KISA, Frédérique GASSE, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Le service Animation Séniors a pour vocation d'organiser pour les Drouais des animations et sorties. Celles-ci sont destinées aux personnes âgées et/ou en situation de handicap afin de maintenir du lien social.

Le service s'efforce de proposer un programme varié, avec des animations et visites de proximité.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, et afin de permettre à chacun de pouvoir s'y inscrire, il est proposé de s'aligner sur la politique tarifaire de la Ville qui a mis en place pour ces services de fréquentation ponctuelle une tarification basée sur un tarif plein et un tarif réduit.

De manière simple, le tarif réduit correspond à la moitié du tarif plein.

Les tarifs réduits seront accordés dans deux situations et sur présentation de justificatif :

- L'utilisateur est bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- L'utilisateur est bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Les tarifs proposés sont classés suivant 5 types de sorties ou animations.

Je vous demande de bien vouloir approuver le maintien des tarifs dont la grille de tarification proposée ci-après rend compte pour l'année 2023.

## TARIFICATION 2023 – SORTIES POUR LES PERSONNES AGÉES

SORTIE OU ANIMATION		Tarif plein	Tarif réduit
<b>SORTIES &amp; ATELIERS :</b>			
Réduction sur le billet d'entrée ou sur le prix de la prestation par personne (musée, visite, excursion, atelier animé par un prestataire, ...)		-25%	-50%
<b>SORTIES - Tarif en sus en cas de transport</b>		4 €	2 €
<b>Animation avec goûter :</b> Guinguette, Karaoké ...		4 €	2 €
<b>REPAS DANSANT</b>		15 €	7,5 €
<b>LOTO</b>	Prix pour 2 cartons (droit d'entrée)	5 €	2,50 €
	Puis chaque carton supplémentaire	1 €	0,50 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

**Approuve** la tarification 2023 des sorties pour les personnes âgées ci-dessus présentée abrogeant la délibération n° 104/2021 du 17 décembre 2021 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le **21 DEC. 2022**

et affichage le